

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 24 décembre 2013 portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Bordeaux (Gironde) et création corrélative de la compagnie de gendarmerie départementale de Mérignac (Gironde)

NOR : INTJ1330907A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La compagnie de gendarmerie départementale de Bordeaux (Gironde) est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2014. Corrélativement, la compagnie de gendarmerie départementale de Mérignac (Gironde) est créée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la compagnie de gendarmerie départementale de Mérignac (Gironde) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-24 (1^o et 4^o) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 décembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
R. LIZUREY

ANNEXE

COMPAGNIE DE GENDARMERIE départementale	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Bordeaux	PSIG Mérignac BR Bordeaux BT Bordeaux BT Blanquefort BT Castres-Gironde BT Cestas BT Léognan BT Saint-Jean-d'Ilac BT Saint-Médard-en-Jalles	Dissolution
Mérignac	Création	PSIG Mérignac BR Bordeaux BT Bordeaux BT Blanquefort BT Castres-Gironde BT Cestas BT Léognan BT Saint-Jean-d'Ilac BT Saint-Médard-en-Jalles